



EN DIRECT DE CHOISY

La Bochetière, La Boulois, La Brosse, Buisson-Bailly, La Cadine, Le Carrouge, Champbonnois, Cofféry, Les Deux Maisons, L'Epauche, Le Fays, La Fresnois, L'Hommée, Malnoue, Le Merger, Le Montcel, Le Petit Choisy, Les Queurses, Le Ru Des Rieux, Les Sablons, La Tuilerie, Villars Les Massons.



MAIRIE :

5, Route de la Ferté-Gaucher

77320 CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90

mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr- www.choisy-en-brie.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :
DU MARDI AU SAMEDI DE 9H À 12H



LE MOT DU MAIRE



Chères Choiséennes, Chers Choiséens,

Voilà, ce vendredi 23 septembre, l'automne est arrivé et c'est la rentrée pour tous, au travail, à l'école, pour pratiquer les activités qui vous sont proposées par les associations du village et que vous avez pu découvrir lors du forum.

Malgré une ouverture de classe en 2021 et des effectifs quasiment similaires à ceux de l'année précédente, l'école a subi une fermeture de classe pour cette rentrée.

Le local paramédical est maintenant occupé par deux praticiennes, Émilie SALMON, hypnothérapeute, est venue rejoindre l'ostéopathe Clélia DONNA.

Autre bonne nouvelle, l'ouverture du restaurant de la place de l'Église est effective depuis le début du mois et je compte sur chacun d'entre vous pour réserver un accueil favorable à Jordan NOGUEIRA, le gérant, et pour fréquenter son établissement.

En revanche, après un an d'activité et un démarrage prometteur, le marché se meure faute de clientèle.

Ces vacances, et ces mois de juin à août ont été à nouveau marqués par un grave épisode de sécheresse. Le changement climatique est amorcé et il va falloir s'organiser pour tenter de freiner ces phénomènes de plus en plus récurrents.

La préfecture a multiplié les arrêtés visant à des mesures de restriction d'eau et à l'interdiction d'arrosage des pelouses, de remplissage des piscines et autre consommation abusive de cette ressource indispensable à la vie. Les messages d'alerte et le lien vers l'intégralité des arrêtés sont régulièrement mis en ligne sur le site internet de CHOISY en BRIE et sont également affichés en mairie.

Nous avons eu la chance d'être épargnés par les catastrophes liées aux incendies mais ceci est l'occasion de rappeler à tous que les feux dans les jardins sont interdits en Seine & Marne. Malheureusement nous avons reçu de nombreux appels de riverains nous signalant que certains ne prenaient pas conscience des risques et des dangers, et bravaient cette interdiction.

Pourtant, les informations et les images relayées par les médias sont terrifiantes et devraient nous alerter.

Cette sécheresse a pour conséquence des mouvements de terrain dus au retrait et gonflement des argiles. Peut-être avez-vous remarqué des dégradations ou des fissures significatives sur vos bâtiments, n'hésitez pas à déposer un courrier et des photos justificatives à la mairie afin que je puisse étudier l'éventualité d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles. Cette reconnaissance facilite grandement les indemnisations versées par les assurances pour effectuer les réparations.

Compte tenu de l'engagement des différents chantiers relatifs au contrat rural, la mairie et les services techniques vont devoir temporairement être déplacés. Afin de poursuivre les différentes activités associatives et d'assurer la continuité du service public, nous avons eu à gérer un planning chargé d'occupation des salles. En effet, les services de la mairie et du RPI s'installeront dans la salle LE GAC à partir du 7 novembre.

La pandémie de COVID nous a laissé un peu de répit en cette période estivale et c'est avec un grand plaisir que nous avons pu vous proposer à nouveau quelques festivités et quelques moments de convivialité « démasqués ».

La rencontre et le partage avec les choiséens font partie des côtés les plus positifs d'un mandat de maire mais ne me prive pas pour autant de pousser un « coup de gueule » : vous n'êtes pas sans savoir qu'à proximité de la commune de Choisy, sur la route de La Ferté, un méthaniseur est en cours de construction. Ce dernier est la propriété d'un agriculteur de Chevru dont l'exploitation est également en grande partie sur cette commune.

Qu'est-ce un méthaniseur ?

C'est une grosse marmite qui chauffe une mixture à 38°C (déchets végétaux et fermiers) pendant au moins 40 jours, voire, selon les installations, jusqu'à 200 jours. Du méthane se dégage de cette marmite pour être envoyé dans le réseau GRDF.

Le principe est très louable puisqu'il permet de traiter les déchets verts ou d'exploitation fermière, néanmoins, il ne faut pas que cela conduise à l'accaparement de terres agricoles pour la production d'énergie plutôt que l'alimentation.

Selon le dossier remis en Préfecture, et validé malgré un avis défavorable de plusieurs communes limitrophes, cela va représenter, pour notre commune le passage de 5 camions/jour sur une année, soit ramené à la période d'approvisionnement en végétaux et d'enlèvement des digestats, une cadence infernale de plus de 15 à 30 camions/jour en traversée de village.

Je vais rester très vigilant sur l'impact de cette exploitation sur le quotidien des Choiséennes et Choiséens.

Votre Maire,

Daniel TALFUMIER

ÉTAT CIVIL

Bonjour les bébés

Le 26 juillet 2022	Anaïs CHARBAULT
Le 26 août 2022	Damiann OBÉ
Le 9 septembre 2022	Gémaël CLAUDEON NICOLAS-NELSON
Le 22 septembre 2022	Kaël DESVERGNE

Vive les mariés !

Le 23 juillet 2022	Michel COUÉNON et Karine AUCANTE
Le 3 septembre 2022	Richard TOUTAIN et Laurent RIGAL

Ils nous ont quittés

Le 11 juillet 2022	Bernard TASIC
Le 16 septembre 2022	Yvette BRENOT

DÉCÈS DE NOTRE DOYEN



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur TASIC le 11 juillet dernier à l'âge de 98 ans. Doyen de notre commune, il est arrivé en 1956 en scooter à la Bochetière où il a acheté une vieille grange qu'il va réhabiliter en logement avec des copains année après année.

Borris, de son prénom, a d'abord travaillé chez un cordonnier à PARIS pour ensuite acheter une licence de taxi avec laquelle il fit sa carrière. Il était marié à Sophie, d'origine polonaise et décédée en 2007. Apprécié de tous ses voisins, il participait à toutes les fêtes du village.

LE CLOS VANNETIN

Il y a trois ans, après un premier échec, la commune signait une promesse de vente avec PEROZ IMMOBILIER pour le terrain du clos Vannetin en vue d'y réaliser un lotissement. Situé en zone NATURA 2000, le projet a fait l'objet de plusieurs études afin de protéger la faune et la flore existantes, et des aménagements devaient être réalisés en ce sens. A la vue de tous ces éléments et des coûts de voirie importants, le promoteur nous a informé avant les vacances qu'il se retirait de l'opération faute de rentabilité. Conscient de l'intérêt financier et économique pour Choisy, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa réunion du 30 septembre dernier, que la Commune reprenne le projet et dépose un permis d'aménager avant la fin de l'année.

ZAC DU CHAMP DE L'ÊTRE



Le 18 juillet dernier, Daniel TALFUMIER signait l'achat du terrain situé entre l'entreprise MECACEL et le lotissement du Champ de l'Être. Aboutissement d'un projet de l'ancienne mandature, ce terrain de 15 105 m² situé Route de la Ferté-Gaucher a pour but d'agrandir la zone d'activités en vue de l'installation de nouvelles entreprises et la création d'emplois sur notre commune. Des études vont être lancées prochainement afin de définir son aménagement.

ASSAINISSEMENT AU MONTCEL

La dernière tranche de travaux d'assainissement collectif initiée par la commune est enfin terminée. L'ensemble des riverains (sauf une propriété) du hameau du Montcel, de la Route de Provins et de la Brunotterie est raccordé à ce nouveau réseau. Malheureusement, les tranchées réalisées se sont détériorées et présentent des dégradations importantes de la voirie occasionnant des bruits et des désagréments de circulation. Ces travaux de reprise ne peuvent hélas être assurés par l'entreprise qui en était en charge, le délai de réserves étant expiré. La commune a pris acte des doléances des riverains mais ne peut assumer dans l'immédiat ces réparations.

RENTREE SCOLAIRE

Après deux mois de vacances sous une météo exceptionnelle, le jeudi 1er septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école et ont été accueillis par les membres de la communauté éducative (personnel du RPI et instituteurs) sous un soleil toujours aussi présent.



L'école de Choisy-en-brie compte sept classes allant de la petite maternelle au CE2/CM1 avec un total de 184 enfants. L'école de Chartranges compte une classe double niveau CM1/CM2 et une classe CM2 avec un total de 53 enfants. Mais malheureusement, malgré des effectifs quasiment similaires à ceux de l'année dernière, une fermeture de classe a été imposée par l'Éducation Nationale, probablement en lien avec la pénurie d'enseignants.

Cette année encore, le RPI a souhaité renouveler la mise en place du service d'accueil tous les mercredis, à la journée ou à la demi-journée. Le lieu d'accueil reste inchangé situé à la garderie pour les enfants scolarisés. Pour toute demande d'inscription, merci de vous faire connaître auprès du RPI.

Dates des vacances scolaires ZONE C	<u>Toussaint</u> : du vendredi 21 octobre 2022 après la classe au lundi 7 novembre 2022 au matin
	<u>Noël</u> : du vendredi 16 décembre 2022 après la classe au mardi 3 janvier 2023 au matin
	<u>Hiver</u> : du vendredi 17 février 2023 après la classe au lundi 6 mars 2023 au matin
	<u>Printemps</u> : du vendredi 21 avril 2023 après la classe au mardi 9 mai 2023 au matin
	<u>Été</u> : vendredi 7 juillet 2023 après la classe Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 (pont de l'Ascension)

NIDS DE FRELONS

Le frelon originaire du continent asiatique, occupe aujourd'hui la quasi-totalité des départements français. Le frelon asiatique adulte se nourrit principalement de fruits et de nectar mais pour les larves, il chasse tous les insectes qu'il peut trouver ce qui en fait un prédateur impitoyable, capable de tuer toutes les abeilles d'un rucher en peu de temps.

Le nid, encore appelé guêpier, est fabriqué avec de la fibre de cellulose qui est mâchée longuement. La taille d'un nid peut atteindre jusqu'à 1m de haut et 80 cm de diamètre. La destruction d'un nid et l'éradication de tous les insectes qui sont présents à l'intérieur nécessitent la prise de mesures de sécurité car le frelon asiatique est très agressif, surtout quand on est proche de son nid. Il ne faut donc surtout pas essayer de s'en approcher sans équipement spécifique.



Cet été, deux entreprises spécialisées sont intervenues pour détruire un nid en formation dans le garage derrière La Poste et un dans un mur du local de la chaufferie à proximité de l'accès aux écoles.

OUVERTURE DU « CALET »



Ça y est ! Le restaurant « le CALET », sur la place de l'église, a ouvert ses portes le 3 octobre dernier. Jordan NOGUEIRA, entouré de sa compagne et de leur employée, vous propose une cuisine traditionnelle à base de produits frais.

Cet entrepreneur de 29 ans, dans la restauration depuis l'âge de 15 ans, a tout d'abord démarré sa carrière en qualité de serveur puis comme cuisinier dans plusieurs établissements.

Ouvrir un restaurant à CHOISY, il y songeait depuis longtemps et il réalise aujourd'hui son rêve.

Jordan et son équipe vous accueillent du lundi au samedi de 12h à 14h30 et les vendredis et samedis soir de 19h30 à 22h00. Formule midi « entrée + plat » ou « plat + dessert » à 13 euros et « entrée + plat + dessert » à 17 euros. Le soir et le week-end, le choix se fera à la carte.

Vous pouvez également passer en semaine pour un café, une boisson ou une formule petit-déjeuner dès 7h15. N'hésitez pas à les contacter au 09 73 57 84 61.

ORIGINE DU NOM « CALET »

Le Choisy antique « Choisiacum in bria » se trouvait sur la rive droite de la Payenne au lieu-dit Le Clos Gillet, où l'on trouve des traces d'habitats : fonds de cabanes, tuiles, poteries. Ce « pagus » du nom de CALET aurait été détruit soit par les Romains au moment de la conquête de la Gaule, soit pendant les invasions barbares (hypothèse privilégiée aujourd'hui après datation des vestiges).

PAGUS : Dans l'Antiquité, circonscription rurale, en Gaule romaine et à l'époque carolingienne.

FOOD TRUCK



Le food-truck installé sur la place de l'Église depuis le 08 août dernier, vous propose une déclinaison de croque-monsieur, frites, tenders et desserts.

A compter du 17 octobre, il sera présent un lundi sur deux, de 18h30 à 21h30. Vous pouvez réserver au 06 18 10 54 23 ou sur les réseaux sociaux « l'adresse mobile ».

CHAMBRES D'HÔTES À COFFÉRY

Au n°2 du chemin de la roche à Cofféry, Guislaine MACARTY propose, depuis mars 2022, deux chambres d'hôtes dans sa maison « The Kiosque » : la chambre « Bohème » et la chambre « New York ». Durant votre séjour, vous pourrez également profiter d'un jacuzzi, d'un sauna et d'une salle de sports.

Pour tout renseignement, 06 70 38 17 20 ou macarty.guislaine@sfr.fr



MAISONS ILLUMINÉES

Comme chaque année, vous avez la possibilité de décorer votre maison et vos extérieurs pour les fêtes de Noël. Chaque réalisation sera notée et récompensée lors de la cérémonie des vœux du Maire. Ces illuminations donnent de la joie et de l'émerveillement chez les petits comme chez les grands !

N'hésitez pas à vous inscrire en mairie !

13 JUILLET – GRILLADE PARTY



Le 13 juillet dernier, en soirée, les bonnes habitudes furent enfin retrouvées !!

En effet, toute l'équipe des bénévoles d'Animation Loisirs a ravi de nouveau la population choiséenne avec sa désormais historique grillade party !!!

Et, même si le retour post Covid contribua à limiter le nombre de participants, approximativement quatre cents personnes vinrent se restaurer et l'ambiance fut toujours d'une gaîté et d'une convivialité égales à elles-mêmes.

Le défilé aux lampions puis le feu d'artifice offert par la municipalité, agrémentèrent le tout avant que le « dance floor », animé par notre DJ fétiche, Philippe, ne soit embrasé. Merci à toutes et à tous pour cette belle soirée !



14 JUILLET - COMMÉMORATION



Le 14 juillet, vers 11h00, le défilé commémorant la fête nationale, traversa le centre-ville de Choisy en Brie, destination le Monument aux Morts. Parmi les nombreux participants à ce rassemblement, défilèrent le Major de la gendarmerie de La Ferté Gaucher et un nouvel habitant de Choisy en Brie, M. ZEEB, militaire en retraite.

Après le dépôt de gerbe et le mot de Monsieur le Maire, tous prirent la direction du préau des écoles où les attendait la traditionnelle rondelle offerte par la municipalité.

BROCANTE DU 18 SEPTEMBRE ET FÊTE FORAINE

Le dimanche 18 septembre, dans un petit matin obscur et manquant de chaleur, l'équipe d'Animation Loisirs a installé barnums, tables, bancs, friteuse et autre barbecue pour que les visiteurs, le matin au café ou le midi, puissent se restaurer et partager le verre de l'amitié.

En matinée, malgré la fraîcheur, les courageux brocanteurs se sont installés dans la Grande Rue laissant les visiteurs chiner et trouver l'objet insolite, inattendu ou recherché !!! Les affaires sont allées bon train, et tout le monde semblait très content.



La fête foraine proposait un stand de tir, des machines à sous, des autos tamponneuses et un manège pour les enfants, sans compter la grande nouveauté que vous avez pu observer en couverture de ce bulletin : le manège à sensation Coco Surf !

Vous étiez nombreux à venir profiter de ces attractions pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Le soleil, qui avait répondu présent, a contribué également à faire de cette journée un moment convivial.

Une belle réussite pour la commune de Choisy, malgré moult brocantes aux alentours. Merci à tous les bénévoles pour leur aide.

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la Mairie : La mairie est désormais ouverte au public du mardi au samedi de 09h00 à 12h00. À partir du 07 novembre, la Mairie sera transférée dans la salle LEGAC à côté de la salle des fêtes.

Registre : Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), un registre est à votre disposition en mairie et au siège de la CC2M pour y noter vos remarques et observations.

Réunion PCAET : Dans le cadre de la procédure d'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la CC2M organise, à l'attention de sa population, une réunion publique de concertation mardi 25 octobre 2022 à 18h00 au Foyer Rural de Rebais afin de présenter la démarche pour ensuite échanger et recueillir ses observations. Cet événement est ouvert à tous et sans inscription.

Volets roulants : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune régit l'installation des volets roulants. En effet, ils sont autorisés mais uniquement si le boîtier (ou mécanisme) est encastré dans la maçonnerie.

Campagne betteravière : L'enlèvement des betteraves sur notre commune est prévu durant les semaines 42 (à partir du 17 octobre), 46 (à partir du 14 novembre) et 49 (à partir du 5 décembre). Restez vigilants, les routes risquent d'être glissantes.

Depuis le 1^{er} septembre, Émilie SALMON, hypnothérapeute, est venue rejoindre Clélia DONNA dans le cabinet paramédical. Voici son portrait :



Aide-soignante depuis 16 ans, j'ai toujours été passionnée par l'humain, son fonctionnement, ses failles, ses blessures et surtout ses capacités de résilience. Avec mon expérience, j'ai eu à cœur d'apporter une aide complémentaire et naturelle en étudiant l'hypnose, tout d'abord pour la gestion de la douleur, puis très vite je me suis spécialisée dans la relation d'aide. Diplômée en hypnose mixte chez hypnosalys et ericksonnienne à l'école française d'hypnose depuis 2 ans, je complète sans arrêt ma formation en participant régulièrement à des stages pratiques afin de renforcer mes prises en charge des adultes, adolescents et des enfants. Je mets mes compétences à votre service pour vous accompagner de manière optimale à chaque étape de votre vie.

Qu'est-ce que l'hypnose thérapeutique ?

L'hypnose est un état modifié de conscience dans lequel l'accès au subconscient est plus aisé. Celui-ci est le siège de nos habitudes, traumatismes, émotions, comportements... Il s'agit d'un outil thérapeutique puissant qui facilite la réalisation des changements désirés ou l'atteinte d'objectifs personnels. Important : les thérapies par l'hypnose ne se substituent en aucun cas à un traitement médical !

L'hypnose peut aider pour :

- Accroître sa confiance, son estime
- Changer un comportement
- Améliorer ses relations, se sentir à l'aise en société
- Se détacher de la douleur
- Trouver sa voie, se rapprocher de son idéal de vie
- Vaincre une phobie
- Se remettre d'un traumatisme ou d'un deuil

- Gérer ses émotions (peurs, colère, tristesse)
- Gagner en sérénité
- Améliorer son sommeil
- Améliorer sa vie affective
- Devenir plus performant (sport, école, métiers...)
- Retrouver son poids de forme
- Sortir d'une addiction (nourriture et tabac)

Pour les adolescents/enfants :

- Vaincre l'énurésie
- Gagner en confiance (à l'école, au collège/lycée/études supérieures)
- Renforcer l'estime de soi
- Gérer ses émotions
- Accepter de vivre avec une maladie, en limiter la douleur
- Évacuer un traumatisme

Comment se déroule la thérapie ?

Tout d'abord, une première séance d'1h30 environ de discussion afin de cibler les racines et l'expression de la ou des problématiques. C'est également l'occasion de tester la suggestibilité à l'hypnose ainsi que de comprendre ma démarche. S'en suivent plusieurs séances de travail d'1h afin d'atteindre les objectifs fixés lors de la première séance. L'arrêt du tabac ne demande pas une thérapie (sauf certains cas), deux séances suffisent le plus souvent.

Je me déplace également dans différentes structures (EHPAD, foyer de vie...) mais également à domicile pour les personnes alitées ou à mobilité réduite (25 kms autour de Choisy en brie).

N'hésitez pas à me contacter au 06 27 39 45 65.

A VOS AGENDAS !

- Salon des saveurs :** 15 et 16 octobre, organisé par Animations Loisirs
- Halloween :** 26 octobre, organisé par l'Amicale Scolaire
- Atelier « Dessiner au Fusain » :** 27 octobre à 18h, organisé par Les Jeunes d'Autrefois.
Infos et réservation au 06 72 06 51 22
- Beaujolais Nouveau :** 17 novembre, organisé par Animations Loisirs.
Infos et réservation au 06 76 57 87 36
- Sortie Théâtre à Paris :** 3 décembre, organisée par Animations Loisirs
Infos et réservation au 06 76 57 87 36

FORUM DES ASSOCIATIONS



Malgré la pluie battante, vous êtes venus nombreux vendredi 9 septembre pour rencontrer les bénévoles des associations de notre commune. Ce forum a permis à chacun de se renseigner sur les activités proposées. Un grand merci à FIT'FUN qui a organisé son dernier forum mais également à toutes les associations choiséennes pour leur implication dans la vie de la commune.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADMR



L'Assemblée Générale de l'ADMR s'est tenue ce vendredi 30 septembre 2022 à Choisy-en-Brie.

Après lecture du compte-rendu d'activités, le Président a évoqué le bilan 2021 qui a été productif malgré une crise sanitaire toujours présente. Les objectifs 2022 ont été évoqués avec notamment la reprise des ateliers « mémoire » et l'instauration des visites de courtoisie à nos bénéficiaires dans le but de toujours améliorer nos prestations de services. Également à l'ordre du jour la mise en place prochainement d'ateliers « informatique » avec la collaboration de la CC2M.

Toutes ces activités sont gérées et encadrées par nos bénévoles actifs. Le vote de reconduction de trois membres administrateurs de l'association a été approuvé à l'unanimité. Un apéritif amical a clôturé cette Assemblée Générale.

C'est en juin 1972, à l'initiative du Docteur NIGER en activité dans notre village et conscient du besoin, que l'ASSAD (Association des Services et Soins à domicile) fut créée par un groupe de bénévoles :

Mesdames NIGER, Marguerite DOUBLET, Jeannette LIEVAUX, Gabrielle GUIGNIER, Léone TRIOLET, Charlotte JARDY, Annick DENEUFBOURG, Anne-Marie DURAND.... Le secrétariat était à la mairie, tenu par Madame Pierrette BÉCHET et une seule personne intervenait principalement auprès des personnes âgées de la commune pour les aider dans leurs travaux de ménage.

Au fil du temps, les besoins se sont multipliés, les demandes ont beaucoup changé et les obligations aussi (audits, agréments, gestion des ressources humaines, ...). C'est pourquoi en 2015, par souci d'être toujours bien dans les normes et dans la légalité, l'ASSAD rejoint l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), 1^{er} réseau français de services de proximité.

Plusieurs Président(e)s se sont succédés : Mesdames NIGER et JARDY, Messieurs DENEUFBOURG, BEAUFORT, ROZEC et actuellement Monsieur BOURET et aussi plusieurs secrétaires : Mesdames BÉCHET, SMADJA, BUREL et actuellement Mesdames RENAUD et BAHLOULI.

L'association, comme lors de sa création, a toujours pu compter sur l'engagement de bénévoles aux côtés des salariés. En 50 ans, bien des évolutions ont eu lieu : une seule aide-ménagère au départ et 19 intervenantes aujourd'hui, formées aux métiers de l'aide à domicile, 2 secrétaires administratives, des plannings, des prestations avec devis et contrats, un suivi individualisé des bénéficiaires, des exigences croissantes en matière de qualité..., un élargissement du secteur d'intervention sur plus de 20 communes, mais le but n'a pas changé : AIDER toutes les personnes dans le besoin sans différence d'âge, de domicile ou de situation. Il y a toujours une solution pour chaque cas.

De plus, maintenant l'ADMR CHOISY offre aussi d'autres services d'animation : Prévention de la perte d'autonomie (ateliers « mémoire »), ateliers « informatique »... Le secteur de l'Aide à Domicile est en profonde mutation sous l'impulsion de l'État et du Département, et notamment la transformation à partir de 2023 des Services d'Aide à Domicile en Services d'Autonomie à Domicile.

50 ans, l'Aide à Domicile de Choisy toujours présente après une importante évolution et une équipe qui reste à votre écoute.

ATELIERS « MÉMOIRE »

C'est avec plaisir que les adhérents de l'ADMR de Choisy en Brie ont retrouvé le chemin des ateliers « mémoire » qui avaient dû être mis en sommeil depuis deux ans pour cause de crise sanitaire. Ces activités sont présentées sur des tablettes tactiles mises à leur disposition gracieusement par l'ADMR et encadrées par nos bénévoles actifs Annie, Liliane, Jacques, Joel et Martine. Les jeux sont nombreux et diversifiés; ils font appel tant à la mémoire qu'à la culture générale.

Ces ateliers sont programmés le 3ème mardi de chaque mois. Un véhicule de la CC2M peut se charger du voiturage des participants à titre gratuit.

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher du secrétariat de l'ADMR au 09 82 52 20 27 et/ou au 06 69 79 77 32. Si vous aussi souhaitez rejoindre une équipe dynamique en qualité de bénévole c'est avec grand plaisir que l'ADMR vous accueillera.



REPRISE DES ATELIERS NUMÉRIQUES À CHOISY EN BRIE

L'ADMR de Choisy en Brie propose des cours d'initiation à l'informatique, pour TOUS sans condition d'âge ni de niveau. Cet enseignement sera dispensé gratuitement par un conseiller numérique de la CC2M et encadré par des bénévoles de l'ADMR. Ces cours interviendront le jeudi après-midi de 14h à 16h TOUS LES 15 JOURS.

Ils débuteront le jeudi 1er décembre 2022. Vous travaillerez sur des tablettes que l'ADMR met gracieusement à votre disposition. Nous limitons les places à 8 personnes par session. Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre et inscrivez-vous rapidement auprès de Mme Liliane ROZEC au 06 22 92 08 52.

TENNIS CLUB

Président du TENNIS CLUB de Choisy depuis le 26 novembre 2011, Albert SMADJA a décidé de laisser sa place. Lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre dernier, un nouveau bureau a été élu avec à sa tête Guillaume LAVAL, Président, Anne-Sophie DENEUFBOURG, trésorière et Didier KNOLL, secrétaire. Bienvenue à la nouvelle équipe et un grand Merci à Albert pour tout ce temps consacré au club.

Si vous souhaitez plus de renseignements : tennischoisy77@gmail.com ou 06 64 90 04 71.

OCTOBRE ROSE

La couleur de ce bulletin municipal vous a peut-être interpellé(e)... Elle a été choisie pour faire écho à la campagne annuelle d'information et de communication appelée « Octobre rose », instituée en 1985 et dont le symbole est le ruban rose. L'idée est de sensibiliser la population et de l'inciter au dépistage du cancer du sein afin de prévenir et de diagnostiquer cette maladie qui affecte malheureusement tant de femmes chaque année.



HALLOWEEN

Comme chaque année, l'amicale scolaire organise Halloween pour les enfants du RPI. Après un moment récréatif dans les salles RIVIERE et LEGAC en face la salle des fêtes, les enfants déambuleront dans les rues du village pour récolter des bonbons ou jeter des sorts.

Afin de leur permettre d'identifier plus facilement les maisons où ils seront les bienvenus, mais aussi pour ne pas déranger ceux qui ne souhaitent pas participer, nous vous invitons à découper l'encart ci-dessous et à le coller sur votre porte ou votre boîte aux lettres le mercredi 26 octobre.



Ici,
les sorcières, les monstres et les fantômes sont les bienvenus pour la
chasse aux bonbons !

